

COMMUNE DE SALLES-LA-SOURCE

ARRÊTÉ MUNICIPAL

N° 73/2021

OBJET : Réglementation de la circulation dans le village de Souyri, rue de Cantausseil.

Le Maire de Salles-la-Source,

VU l'article 25 de la loi du 02 mars 1982 ;

VU le Code général des Collectivités territoriales ;

VU l'article R 225 du Code de la route ;

Considérant la mise en place d'un mobil home suite à un sinistre chez madame CLEMENT Marine et monsieur MERCADIER Valentin.

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des usagers ;

A R R Ê T E

ARTICLE 1 - Le 15 ou 16 Juillet 2021, la circulation des véhicules sera interdite rue de Cantausseil, durant 4 heures.

ARTICLE 2 - Durant cette période, et sur cette voie, le stationnement des véhicules sera interdit dans le secteur en travaux.

ARTICLE 3 - La secrétaire de mairie, Monsieur le Commandant de brigade de gendarmerie de Marcillac-Vallon, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié.

Fait à Salles-la-Source, le 13 Juillet 2021

Le Maire,

Jean-Louis ALBERT

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans les deux mois à compter de sa notification.